

COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 février 2009
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS, Reymonde BELLE, Damien GIRY

Pouvoir de Jean BOURGEOIS à Jérôme FLON et Reymonde BELLE à Michèle EYRAUD, et Damien GIRY à Ivan SICHOUC

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2009

1 - CHARTRE FORESTIERE

Le Parc Naturel Régional du Vercors met en place une charte forestière de territoire qui permettra d'établir un programme d'actions pluriannuel intégrant la multifonctionnalité de la forêt. La commune de Montclar sur Gervanne étant en limite du périmètre de la Charte forestière, il nous est demandé si nous souhaitons nous associer à ce dispositif.

Le conseil municipal, après débat, réaffirme sa volonté de ne pas participer aux actions menées par le Parc Naturel Régional du Vercors, n'adhère pas au plan d'action de la charte forestière de territoire Drôme Vercors et Piémonts, ne cofinance pas l'animation de cette charte.

2 - COMPTABILITE : Budget Principal

Il est présenté le compte administratif 2008, la proposition d'affectation du résultat 2008 et le projet du budget primitif 2009.

Les documents budgétaires seront votés au prochain conseil.

Subventions à verser : Après étude des demandes de subventions adressées en mairie, le conseil municipal reconduit les subventions versées en 2008 et rajoute une aide pour la journée de commémoration à Beaufort en 2009 de la compagnie Morin. Total des subventions 2009 : 1150 €.

Regroupement postal : Monsieur le maire remet au conseil un devis concernant la fourniture de panneaux et plaques de rue. Les services des routes et l'ABF seront consultés.

Action sociale des collectivités territoriales en faveur de leurs agents : Suite au caractère obligatoire de l'action sociale pour les agents territoriaux, la commune prendra une décision courant d'année 2009. Une somme sera inscrite au budget.

3 - DOSSIERS EN COURS

Dégâts d'orage 2008 : Monsieur le maire informe des travaux de l'entreprise Liotard derrière le château de Vachère et sur la VC10. La réparation des dégâts d'orage sur Vaugelas s'effectuera prochainement, après accord de la MISE pour travaux en rivière.

Bornage/Topographie : Pour la vallée de Charsac, le document d'arpentage est finalisé. Il a été enregistré au cadastre et transmis au notaire. Pour le village, dossier à suivre.

Fonds de Compensation de la TVA : La préfecture nous informe que pour relancer l'économie, un versement anticipé du fonds de compensation de TVA est prévu pour les collectivités qui augmentent leur dépenses d'investissement en 2009.

La délibération sera prise après le vote du budget 2009, qui indiquera le montant des dépenses d'investissement.

4 - INFORMATIONS DIVERSES

Eau potable : Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante d'une nouvelle réglementation relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable. Le décret n° 2008-652 précise que « le dispositif de prélèvement, puits ou forages à des fins d'usage domestique de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

Ecole : Monsieur le maire remet une copie de la lettre ouverte aux élus concernant les craintes et les revendications des parents d'élèves et des enseignants relatifs aux réformes scolaires.

Dotation Cantonale : Monsieur le maire informe des nouvelles dispositions concernant les dotations versées par le département aux communes du canton de Crest Nord.

Syndicat des Eaux de Mirabel et Blacons : Monsieur le maire informe qu'il a été demandé la pose d'un compteur au point de livraison du village (réservoir communal). La demande a été acceptée par le syndicat.

Urbanisme : Monsieur le maire présente au conseil municipal la déclaration de travaux de la mairie concernant la réfection des façades de la mairie ainsi que du remplacement des tuiles de l'auvent. Il présente également la déclaration de travaux de Madame LAURENT Rachel concernant la fermeture d'un balcon. Les dossiers seront instruits par les services de l'Etat.

Fin de séance : 22h30